

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES-VERBAL – SEANCE DU 05 septembre 2023

Le mardi 05 septembre 2023 à 18 heures et 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LACROPTÉ, dûment convoqués le 01 septembre 2023, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Mme FAURE Claudine, Maire.

Présents :

C. FAURE , G.BASHFORD, M. CHEVREUX, F. RAMINE , M.J LANCE, T. DUFRAIX , F.LADEUIL , C. LANDREVIE, R. LESTANG, I. FAURE, JMichel CHINOUILH

Absents et excusés : J Luc BERNARD (procuration à F.Ladeuil) – S. VIDOTTO (procuration à C.Faure) - D. PRIVAT- A. MONTAURIOL (procuration à C.Landrevie)

Présents : 11

Absents : 4

Quorum atteint

La séance est ouverte à 18 heures 45 minutes, Isabelle Faure a été élue secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

### ORDRE DU JOUR

- 1) Reprise bien sans maître
- 2) Nomination voie lotissement Les Farges
- 3) Election membres commission de contrôle élections
- 4) Application coefficient base foncière locaux professionnels
- 5) Calendrier des travaux : logement, boulangerie, MAM, église
- 6) Travaux dans logement communal
- 7) Proposition superette API
- 8) Référent déontologie des élus locaux
- 9) Motion de fermeture des urgences de Sarlat et Bergerac
- 10) Questions diverses

\* \* \* \* \*

#### 1) Reprise bien sans maître

Mme Le Maire récapitule les différentes étapes du dossier et les démarches faites concernant la parcelle anciennement « maison Pasquet ».

La parcelle est reconnue en état d'abandon manifeste. La commune va pouvoir engager la procédure d'expropriation.

Une délibération est prise par le conseil municipal qui accepte à l'unanimité l'engagement de cette procédure.

## **2) Nomination voie lotissement Les Farges**

Le conseil municipal décide de donner le nom « chemin des Farges » pour la voie du bas du lotissement.

## **3) Election membres commission de contrôle élections**

Le conseil municipal choisit de conserver les mêmes personnes nommées précédemment soit : J.M Chinouilh, Yvon Deffieux et Michel Lestang.

## **4) Application coefficient base foncière locaux professionnels**

Le conseil municipal choisit de ne pas bouger le taux de ces taxes.

## **5) Calendrier des travaux : logement, boulangerie, MAM, église**

Logement « maison HERIS » : début des travaux prévus en septembre. Une réunion a été fixée avec les différentes entreprises. T.Dufraix et G. Bashford seront les référents.

Local commercial boulangerie : une esquisse a été proposée par un maître d'œuvre qui recommande un architecte. Le conseil municipal décide de lui faire appel.

MAM : Une étude a été présentée par l'ATD. Le dossier pourra être proposé à la Région pour des demandes de subvention ainsi qu'au conseil Départemental et à l'Etat.

Eglise : Les travaux du sol ont été budgétisés en accord avec les bâtiments de France pour un montant autour de 70 000€. Des subventions ont été accordées sur ce projet. Le conseil municipal discute sur la réalisation de ces travaux.

Le conseil municipal accepte de réaliser les travaux si le reste à payer ne dépasse pas 40000€.

Travaux mairie : Un maître d'œuvre est nommé pour suivre ce dossier.

## **6) Travaux dans logement communal**

Les locataires du chalet ont demandé à la mairie l'installation d'une climatisation dans leur logement.

Le conseil municipal discute et décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

## **7) Proposition superette API**

M.J Lance et G Bashford ont rencontré la personne responsable de ce projet et présente le principe de cette superette : mise en place d'un local type mobil home ouvert 24h/24h avec un système de casiers et offres des prix « Carrefour » avec les mêmes promotions que le supermarché.

Le conseil municipal discute et décide de ne pas donner suite pour le moment. Le risque d'implanter cette superette serait de créer de la concurrence à l'installation d'un commerce boulangerie sur la commune alors que le projet « boulangerie » est soutenu par cette dernière.

## **8) Référent déontologie des élus locaux**

Le document sera envoyé aux élus.

## **9) Motion de fermeture des urgences de Sarlat et Bergerac**

Les élus signent cette motion.

## 10) Questions diverses

Mme Le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier du Grand Périgueux concernant les réseaux d'eau sur la commune.

Le conseil municipal discute sur la création d'un marché sous la halle. Une maraîchère bio de Marsaneix est intéressée pour venir vendre ses produits.

Cyril Landrevie expose au conseil municipal le bilan du marché nocturne du 17 août dernier : bilan très positif. Il y a eu beaucoup de monde, les participants étaient satisfaits des prestations. Les commerçants ont également bien travaillé ce soir-là.

Cyril Landrevie évoque les difficultés techniques rencontrées.

Le conseil municipal est ravi de cette manifestation qui était une première.

L'inauguration de la halle, du parcours santé, du vestiaire, de la réfection de la salle polyvalente est fixée le 07 octobre à 11h. Le conseil municipal discute sur la préparation de cette manifestation.

Le conseil municipal arrête la date du 22 décembre 2023 pour la soirée de Noël dans le bourg de la commune.

Le bois a été coupé dans le cimetière. Il reste maintenant à l'évacuer.

L'ordre du jour est levé à 22 heures